

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse 3

L'ECHO DE LYON

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

MORT DE M. JULES GRÉVY

Mont-sous-Vaudrey, 9 septembre.

M. Grévy, ancien président de la République, est mort ce matin, à sept heures, des suites d'une fluxion de poitrine dont il souffrait depuis longtemps.

M. Jules Grévy était né le 16 août 1813, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). Il avait donc, par conséquent, un peu plus de 78 ans.

M. Jules Grévy était né le 16 août 1813, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). Il avait donc, par conséquent, un peu plus de 78 ans.

La Révolution de Février

Lors de la révolution de Février, il fut nommé commissaire de la République pour le département du Jura. Il remplit ces fonctions difficiles avec autant d'intelligence que de modération, et sut faire accepter et aimer la République par toutes les classes de la population.

Membre de la commission faisant les fonctions de conseil d'Etat, il fut aussi l'un des vice-présidents de l'Assemblée, et rendit de grands services par ses connaissances, son zèle exempt d'apparat, son esprit net et pratique.

L'Amendement Grévy

Le Comité de constitution, présidé par Cornélius, avait eu la malheureuse idée de transplanter chez nous l'institution du président de la République, que repoussait la démocratie radicale, mais à laquelle les républicains modérés étaient fort attachés.

Cette proposition fut adoptée le 17, par une immense majorité, de sorte qu'un bout de 23 ans, M. Grévy put voir avec un légitime orgueil, la France se rallier à son fameux amendement à la constitution de 1848.

Président de l'Assemblée nationale

Quoi qu'on en ait dit, M. Jules Grévy fut l'un des rares hommes d'Etat qui sut s'imposer. Lorsque se réunit l'Assemblée nationale, monarchique et réactionnaire, il fut nommé président de l'Assemblée, le 16 février 1871.

La Proposition Râteau

Lors de la discussion de la proposition Râteau, qui avait pour objet la dissolution de l'Assemblée constituante avant le vote des lois organiques, Grévy, nommé rapporteur, proposa le rejet de la proposition et

Le chef était excellent, le dîner exquis. On faisait honneur à ses mérites avec cet appétit des provinciaux et des campagnards allumés par le grand air et l'excitation des exercices violents ou des courses lointaines.

ABANDONNÉE!

PAR CHARLES MÉROUVEL
Mlle DE ROYE-TRÉVILLE

Jacques de Brandes se montra particulièrement enthousiaste de ses hauts faits et se déclara très satisfait du résultat. Il était en verve et déploya plus d'esprit à lui seul que le sous-préfet, le président, les notaires et tous les invités réunis.

Mlle de Roye fixait son cousin, Jacques de Brandes, de son oeil sombre en lui lançant un véritable défi. Il n'eut pas l'air de s'en apercevoir. Seulement, pendant qu'on prenait le café au salon, il s'approcha de Germaine.

— Un mot, dit-il avec un accent impérieux. — Volontiers. Au surplus une explication est nécessaire entre nous. Elle s'éloigna en entraînant dans une embrasure. — En vérité, dit-elle, je ne vous croyais pas tant d'auteur. Comment osez-vous venir ici ?

« Voilà le bagage de la commission. » A ce mot inoffensif de « bagage », un membre de la droite, M. de Grammont, se leva furieux, interpella l'orateur et s'écria : « C'est une impertinence ! »

Le président Grévy rappela à l'ordre le malencontreux interrupteur. Aussitôt, des clameurs s'élevèrent sur les rangs de la droite qui prit fait et cause pour M. de Grammont, et parut vouloir quitter la Chambre pour protester.

A l'Assemblée législative

Réglu à l'Assemblée législative, le combat à la fois la politique de l'Élysée et la coalition monarchique de la Chambre, parla et vota contre toutes les mesures réactionnaires, expédition de Rome, lois sur la presse, sur le droit de réunion, sur l'état de siège, loi du 31 mai, révision de la Constitution.

Après le coup d'Etat

Le crime du Deux-Décembre accompli Grévy se retira de la scène politique et rentra au barreau, où il s'isola dans sa profession d'avocat, toujours ferme dans sa foi politique, invariablement fidèle à son principe, mais dédaigneux de l'action, ou peut-être trop douloureusement impressionné d'avoir vu s'accomplir les événements qu'il avait si bien prévus.

Le 4 septembre 1870, quand l'Assemblée eut cessé de vivre, M. Grévy rallia, le soir, un certain nombre de députés dans la salle à manger de la présidence, et s'associa à leur protestation. Un des huit députés délégués à l'Hôtel-de-Ville, il s'y rendit avec ses collègues; mais déjà un gouvernement provisoire s'y était installé.

Les événements de 1870-71

Le 14 juillet 1880, M. Grévy, assisté des présidents de la Chambre et du Sénat, revint à l'armée française ses nouveaux drapeaux et prononça à cette occasion une allocution patriotique, qui eut un grand retentissement.

Le lendemain 2 avril, il adressa à l'Assemblée une lettre dans laquelle il donnait sa démission de président.

On procéda immédiatement au vote. Les droites qui, dès cette époque, avaient résolu de renverser M. Thiers, essayèrent de s'emparer de la Chambre, en y portant M. Buffet. Ce dernier obtint 251 voix, tandis que M. Grévy en obtenait 349.

Le président des droites, M. Buffet, fut alors élu président de l'Assemblée nationale par 304 voix. Moins scrupuleux que M. Grévy, il accepta ces fonctions, qui lui permirent de contribuer puissamment, peu après, à renverser le gouvernement de M. Thiers.

Pendant l'Ordre moral

Redevenu simple député, M. Jules Grévy alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine. Lors de l'élection qui eut lieu à Paris, après le 24 Mai, il se rangea parmi les adversaires les plus fermes du gouvernement de combat et vota contre toutes les mesures de réaction proposées par le cabinet de Broglie.

Le 14 juillet 1880, M. Grévy, assisté des présidents de la Chambre et du Sénat, revint à l'armée française ses nouveaux drapeaux et prononça à cette occasion une allocution patriotique, qui eut un grand retentissement.

Le mois suivant, il fit un voyage à Cherbourg où il reçut un accueil chaleureux. Ce voyage, on s'en souvient, fut un singulier contraste avec celui du maréchal de Mac-Mahon qui, trois mois avant, avait parcouru la même région, entouré d'un état-major brillant et de toute la fine fleur réactionnaire.

Le 14 juillet 1880, M. Grévy, assisté des présidents de la Chambre et du Sénat, revint à l'armée française ses nouveaux drapeaux et prononça à cette occasion une allocution patriotique, qui eut un grand retentissement.

Le 14 juillet 1880, M. Grévy, assisté des présidents de la Chambre et du Sénat, revint à l'armée française ses nouveaux drapeaux et prononça à cette occasion une allocution patriotique, qui eut un grand retentissement.

A la Chambre

Après la dissolution de l'Assemblée, il se porta candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Dole le 20 février 1870. Il adressa à ses électeurs une remarquable circulaire. Après avoir rappelé sa fidélité aux idées républicaines, à l'ordre, à la liberté, au progrès, il énuméra les services rendus au pays par le gouvernement républicain depuis 1851 et ajouta : « C'est à ce gouvernement réparateur, vers lequel gravitent les peuples modernes, que je suis resté toujours fidèle. »

« Voilà le bagage de la commission. » A ce mot inoffensif de « bagage », un membre de la droite, M. de Grammont, se leva furieux, interpella l'orateur et s'écria : « C'est une impertinence ! »

Le président Grévy rappela à l'ordre le malencontreux interrupteur. Aussitôt, des clameurs s'élevèrent sur les rangs de la droite qui prit fait et cause pour M. de Grammont, et parut vouloir quitter la Chambre pour protester.

Le 30 janvier 1870, l'Assemblée nationale se réunit à Versailles, pour entendre lecture de la lettre de démission du maréchal de Mac-Mahon et pour voter d'un titulaire la présidence de la République.

M. J. Grévy, président de la République

Le 30 janvier 1870, l'Assemblée nationale se réunit à Versailles, pour entendre lecture de la lettre de démission du maréchal de Mac-Mahon et pour voter d'un titulaire la présidence de la République.

Le 14 juillet 1880, M. Grévy, assisté des présidents de la Chambre et du Sénat, revint à l'armée française ses nouveaux drapeaux et prononça à cette occasion une allocution patriotique, qui eut un grand retentissement.

Le mois suivant, il fit un voyage à Cherbourg où il reçut un accueil chaleureux. Ce voyage, on s'en souvient, fut un singulier contraste avec celui du maréchal de Mac-Mahon qui, trois mois avant, avait parcouru la même région, entouré d'un état-major brillant et de toute la fine fleur réactionnaire.

La Démission

M. Grévy persistait toujours à croire à l'innocence de son genre. Mais lorsque le cabinet Rouvier eut été renversé (19 novembre), il crut qu'il s'agissait d'une simple crise ministérielle; mais on remarqua que, cette fois, il offrit le pouvoir à M. Clémenceau, qui avait refusé d'appeler jusque-là, en lui laissant carte blanche sur le programme et sur ces hommes.

La Réélection

Toutes ces qualités de M. Jules Grévy furent fort appréciées du Parlement, qui, le 28 décembre 1885, lors du Congrès se réunit à Versailles, le réélu président de la République par 457 voix, sur 567 suffrages exprimés.

Pendant cette nouvelle période, la mission de M. Grévy devient plus difficile, en raison de la situation parlementaire créée par les élections d'octobre 1885. La nouvelle Chambre comptait 383 républicains et 201 réactionnaires; la droite était donc plus forte que dans la précédente législature.

Le 14 juillet 1880, M. Grévy, assisté des présidents de la Chambre et du Sénat, revint à l'armée française ses nouveaux drapeaux et prononça à cette occasion une allocution patriotique, qui eut un grand retentissement.

successivement renversés, et dans de telles conditions, il devenait puéril de songer à concilier les tendances des deux fractions républicaines de la Chambre.

Le 7 octobre 1887, le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, mit en non activité par retrait d'emploi le général Caffarel, compromis par ses relations avec une dame Limouzin, qui se faisait verser par des naifs des sommes plus ou moins fortes pour se faire décorer.

L'Affaire Caffarel-Wilson

On connaît, du reste, ces faits, sur lesquels il est inutile de revenir longuement. Au cours d'une perquisition chez la Limouzin, la justice découvrit des lettres signées de M. Wilson, gendre du président de la République et député d'Indre-et-Loire.

Le 7 octobre 1887, le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, mit en non activité par retrait d'emploi le général Caffarel, compromis par ses relations avec une dame Limouzin, qui se faisait verser par des naifs des sommes plus ou moins fortes pour se faire décorer.

Le 7 octobre 1887, le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, mit en non activité par retrait d'emploi le général Caffarel, compromis par ses relations avec une dame Limouzin, qui se faisait verser par des naifs des sommes plus ou moins fortes pour se faire décorer.

Le 7 octobre 1887, le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, mit en non activité par retrait d'emploi le général Caffarel, compromis par ses relations avec une dame Limouzin, qui se faisait verser par des naifs des sommes plus ou moins fortes pour se faire décorer.

LES DERNIERS MOMENTS

Mont-sous-Vaudrey, 9 septembre. Rien ne faisait prévoir la fin aussi prochaine de l'ancien président de la République. Il avait quitté Paris le 16 août dernier en excellente santé avec M^{me} Grévy M. et M^{me} Wilson et leurs enfants et tout le personnel de sa maison.

« Tout le monde va bien ici. Nous avons une chaleur étouffante. » Aussi ce matin, les domestiques restés à la garde de l'hôtel de l'avenue d'Iéna se refusèrent-ils obstinément à admettre l'exactitude de la triste nouvelle.

« M. Jules Grévy est décédé ce matin, à 7 heures, à Mont-sous-Vaudrey, des suites d'une congestion pulmonaire dont il était atteint depuis deux jours. »

« On a aussitôt préparé des registres au nom de M^{me} Grévy, M. et M^{me} Wilson pour recevoir les inscriptions de condoléance. »

LES OBSÈQUES

Paris, 9 septembre. Le général Grévy a été prévenu par le télégramme de MM. Carnot et de Freycinet de la mort de son frère M. Jules Grévy.

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

nées et en appelait à la France de la violence qu'il subissait.

Cette lecture fut accueillie par un silence glacial. M. Grévy aurait pu conserver l'estime indéfinissable du monde parlementaire s'il avait, dès le début, reconnu que la magistrature suprême ne devait même pas être effleurée par le soupçon; mais il méconnaissait tout le monde en manœuvrant de manière à pousser le Parlement dans une voie inconstitutionnelle; c'est à-dire, l'excitait à viser directement le président de la République, malgré son irresponsabilité légale.

Depuis qu'il s'était retiré du pouvoir, M. Jules Grévy ne s'occupa plus du tout de la politique, il resta indifférent à tous les faits de ces dernières années, vivant à Mont-sous-Vaudrey, où il vient d'expirer.

LES DERNIERS MOMENTS

Mont-sous-Vaudrey, 9 septembre.

Rien ne faisait prévoir la fin aussi prochaine de l'ancien président de la République. Il avait quitté Paris le 16 août dernier en excellente santé avec M^{me} Grévy M. et M^{me} Wilson et leurs enfants et tout le personnel de sa maison.

« Tout le monde va bien ici. Nous avons une chaleur étouffante. » Aussi ce matin, les domestiques restés à la garde de l'hôtel de l'avenue d'Iéna se refusèrent-ils obstinément à admettre l'exactitude de la triste nouvelle.

« M. Jules Grévy est décédé ce matin, à 7 heures, à Mont-sous-Vaudrey, des suites d'une congestion pulmonaire dont il était atteint depuis deux jours. »

« On a aussitôt préparé des registres au nom de M^{me} Grévy, M. et M^{me} Wilson pour recevoir les inscriptions de condoléance. »

LES OBSÈQUES

Paris, 9 septembre.

Le général Grévy a été prévenu par le télégramme de MM. Carnot et de Freycinet de la mort de son frère M. Jules Grévy.

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

« M. Grévy, comme grand-croix de la Légion d'honneur, a droit à une division militaire; reste à savoir si les obsèques ont lieu à Mont-sous-Vaudrey, où on fera venir le division du 7^e corps, prenant part actuellement aux manœuvres de l'est. »

(A suivre.)

ront se régler amiablement seront soumis à la décision de M. le maire ou de son délégué — probablement M. Gaivallet, dont il annule la signature selon son gré — et elles seront jugées provisoirement et sans frais, sauf le recours à qui de droit.

Ceci serait parfait si, de par le cours ou les grandes recommandations, les hommes n'inclinaient pas très souvent du côté des hauts et grands protégés.

Nous, les petits, nous ne craignons pas de dire et de répéter que les marchands de fruits, de légumes et d'autres choses ne sont guère tranquilles sur nos places. Ils ont... presque peur.

Art. 25. — « MM. les commissaires de police et les agents sous leurs ordres — tous sous l'autorité absolue de M. le maire — donneront assistance au fermier ou régisseur pour assurer la perception des droits, et ils sont en outre chargés de veiller à l'exécution du présent règlement et du tarif. »

Nous résumons ces tarifs en disant que, de toute façon, certain qui est de toute nécessité de protester contre des abus qui dépassent de très loin dans un autre palais que le palais municipal.

La Grève de l'Arbresle

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

L'Arbresle, 9 septembre. MM. Chartron, Chapelier et Madignier (le Sain-Bel), ont fait entendre, ce matin, qui leur sifflet, qui leur corne, mais leur appel n'a pas été entendu. Il faut avouer cependant, en le regrettant, que chez M. Chartron quelques rancâges se sont présentés, mais chez MM. Chapelier et Madignier, ça été le vide absolu.

Il a été décidé que si les renégats ne se ralliaient pas à la cause de leurs camarades, leurs noms seraient publiés.

Le calme le plus complet continue à régner.

Le citoyen Guillot proteste énergiquement contre l'assertion de M. Meunier, notaire à Chazelles-sur-Lyon, qui lui attribue l'épithète de meneur de grèves, et l'accuse de toucher 10 fr. par jour pour faire ce métier.

Le citoyen Guillot prie son adversaire de fournir des preuves.

NOS ÉCHOS

Un de nos confrères du soir annonce qu'aujourd'hui jeudi se réunira à Lyon, sous la présidence du général Févrière, grand chancelier de la Légion d'honneur, le comité qui doit éléver, à Pontcharra, une statue au chevalier Bayard.

Cette nouvelle, du moins en ce qui concerne le lieu de la réunion est inexacte. Le comité se réunira non à Lyon, mais à Grenoble.

Ajoutons qu'il confiera probablement l'exécution du monument au sculpteur Rambaud, l'auteur de Bayard enfant.

Une enquête administrative est ouverte sur un projet d'aliénation par la ville de Lyon, d'une parcelle de terrain communal située sur le boulevard des Hirondelles.

Les pièces relatives à cette affaire seront déposées à la mairie du III^e arrondissement du 16 au 24 septembre où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Adjudications : Mercredi 7 octobre prochain aura lieu, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, la vente aux enchères publiques d'un terrain appartenant à la ville de Lyon, situé rue de Marseille, à l'angle de la rue d'Aguesseau.

La mise à prix est fixée à 13,732 fr. 50, soit à raison de 125 francs le mètre carré.

L'adjudication de l'affichage sur les murs communaux de la ville de Lyon, pour une période de 5 ans et 9 mois, du 1^{er} octobre 1891 au 30 juin 1897, aura lieu le 30 septembre, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

La mise à prix est fixée à 1,500 francs par an.

Fausse monnaie : On nous signale la mise en circulation de nombreuses pièces fausses de un et de deux francs.

Ces pièces sont parfaitement imitées et ne présentent au toucher aucune différence avec les bonnes pièces. C'est seulement au son qu'elles peuvent être reconnues.

qui ont fait de septembre, huit années consécutives, le plus beau mois de l'année, commencement à préoccuper le monde savant et l'agriculture.

Les chambres consultatives départementales vont être prochainement saisies de l'intéressante question de savoir s'il n'est pas urgent de préconiser un recul de vingt jours environ pour l'époque des semailles et des récoltes.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 9 septembre La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Nolot. Les absents sont nominalement excusés, ainsi le sympathique président qui voit obligé d'appeler M. Ravarin au bureau des secrétaires pour l'appel nominal et la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Celle d'aujourd'hui est presque exclusivement budgétaire ; elle ne donne lieu à aucun excédent, la plupart des crédits proposés pour 1892 étant identiquement conformes à ceux de 1891.

Sur le rapport de M. Genet, vice-président, on adopte des conclusions relatives à l'acquisition, construction, appropriation de maisons d'écoles et de maîtres, et achat de mobiliers scolaires, et personnels.

Le total des frais résultant de ce chapitre est réservé, le dossier de la commune de Monsols n'étant pas complètement à jour.

Puis viennent les divers chapitres du budget : dépenses obligatoires, propriétés départementales immobilières, chemins vicinaux, chemins de fer d'intérêt local, enfants assistés et moralement abandonnés, canalisation des fosses d'aisance de la nouvelle préfecture.

Sur ce dernier point acte est donné d'une délibération du conseil municipal de Lyon, qui demande des études complémentaires.

Une demande de M. Aubert, statuaire, relative aux travaux de la nouvelle préfecture tendant à une augmentation de crédit, est rejetée.

Les Tramways de Lyon à Givors Le conseil donne un avis favorable à la proposition de la Compagnie lyonnaise de tramways et chemins de fer, relative au tramway de Lyon à Givors, et tendant à arrêter le tramway à 200 mètres à l'entrée du bourg de Pierre-Bénite, le conseil municipal ayant retiré toute offre de subvention, après avoir voté 16,000 fr. pour l'élargissement du chemin de grande communication 17 bis.

M. Genet présente trois rapports relatifs, le premier à une modification dans la répartition du service des agents voyers d'arrondissement, le second à une liquidation de pension, le troisième, à la réglementation de la pêche en 1892.

Les conclusions de ces trois rapports, écrits dans un style concis et châtié, sont adoptées à l'unanimité.

Un vote nominal Les demandes de secours sur les fonds de l'Etat présentées par les communes de Tupin et Semons, d'une part et Lozanne, de l'autre, donnent lieu à un vote nominal prononcé par M. Garapon.

Ont voté pour : MM. Bonnard, Boiron, Farges, Paillason, Bouffier, Ravarin, du Sablon, Lassalle (du Bois-d'Oingt), de Veysière, de Jorphanion, Causse et Michon.

Les autres conseillers généraux présents, entre autres MM. Nolot, Genet, et Clapot ont voté contre.

Le Pari mutuel Le dernier dossier intéressant a été celui relatif au pari mutuel. Le conseil général a décidé d'attribuer 45,000 fr. aux enfants soignés à l'Asphic de Giens et une somme égale à d'autres enfants qui, selon leurs maladies, seront soignés dans diverses stations thermales.

La Mort de M. Grévy A 4 heures 25 est arrivée la nouvelle de la mort de M. Grévy, ex-président de la République.

M. Nolot fait du défunt, en quelques paroles, un éloge qui lui vaut les applaudissements unanimes de l'auditoire.

La séance est levée à 4 heures 1/2 en signe de deuil.

UN CAISSIER INFIDÈLE

50,000 francs de détournements Sur la plainte de MM. Neyret, Chevillard et C^e, négociants en toilerie, quai des Brotteaux, 44, M. Jacquemot, commissaire de police du quartier Saint-Pothin, a procédé, hier, à l'arrestation du nommé Paul Jougard, âgé de 32 ans, inculpé de divers détournements commis au préjudice de cette maison dans laquelle il était resté employé pendant dix ans, en qualité de caissier-comptable.

Le 4^e août dernier, au moment de l'intervention, Jougard, comprenant que ses agissements allaient être dévoilés, quittait brusquement la maison Neyret, en disant qu'il avait trouvé un autre emploi plus lucratif.

Effectivement, il entra le lendemain, toujours en qualité de caissier-comptable, chez MM. Dufour, Alligou et C^e, négociants, rue de l'Hôtel-de-Ville, 19.

Après son départ, une vérification sérieuse de la comptabilité permit à MM. Neyret de constater que pour la seule période de juillet à novembre 1890, leur employé s'était approprié une somme de 16,755 francs, 55.

Continuant leurs investigations, ils eurent vite fait de reconnaître que durant les dix ans qu'il avait passé à leur service, Jougard avait détourné à leur préjudice une somme totale de 50,000 francs.

C'est alors qu'ils se décidèrent à avertir M. Jacquemot, lequel, assisté de deux gardiens de la paix, se rendit, hier matin, à la maison Dufour et mettait le comptable en état d'arrestation.

Après avoir d'abord accusé son frère, mort depuis quelque temps, et qui avait en même temps qu'il occupé des fonctions importantes dans la maison Neyret, Jougard a fini par avouer être l'auteur d'une partie des détournements, c'est-à-dire d'une somme de 12 à 13,000 francs à peu près.

Une perquisition faite à son domicile, cours Lafayette, 77, a amené la découverte de 4,300 francs en or et en billets de banque à insi que de seize reconnaissances établies par lui, depuis un an, Jougard avait prêtés à trois personnes, dont nous taisons les noms, environ 40,000 francs.

Or, cet individu qui est marié et sans enfant, ne jouit d'aucune fortune personnelle et son appointement chez MM. Neyret était de 2,800 francs par an.

M. Jacquemot, après avoir laissé à M^{me} Jougard une somme de 300 francs, pour subvenir à ses besoins, est parti emportant le reste de l'argent et les reconnaissances, qui ont été déposés au greffe du parquet, en même temps que certains livres de compte trouvés également dans l'appartement de Jougard.

Ce dernier a été écroué à la disposition de la justice.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi, 10 septembre, 203^e jour de l'année. Lune : nouvelle, le 3 ; premier quartier, le 11. Soleil : lever, 5 h. 30 ; coucher, 6 h. 23.

Théâtre des Célestins. — Comme nous l'avons annoncé, c'est demain vendredi qu'aura lieu aux Célestins l'ouverture de la saison théâtrale. Le choix du spectacle est bien fait pour attirer un nombreux public, puisqu'il se composera du *Monde ou l'on s'ennuie*, la magnifique comédie d'Edouard Pailleron, qui a obtenu à sa création un succès si considérable. Joignez à cela l'attrait d'une interprétation absolument nouvelle.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui jeudi, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Épilogue d'un drame d'amour. — Berthe Juillard, l'héroïne du triste drame d'amour qui s'est déroulé durant la nuit de dimanche à lundi dans un garni de la rue du Sergent-Blandan, a été enterrée hier.

Le funèbre convoi, qui suivait seuls deux ou trois membres de la famille, est parti à 7 heures du matin du domicile mortuaire et s'est rendu directement au cimetière de Loyasse, où a eu lieu l'inhumation.

Quant à Méhichon, il est toujours à l'Hôtel-Dieu, dans un état qui, bien que grave encore, laisse cependant quelque espoir de le sauver.

Pélerinis. — Hier, dès 6 heures du matin, les rues de notre ville étaient une fois de plus sillonnées par des groupes nombreux de moines et nonnes de tous ordres et de toutes robes.

Deux trains spéciaux arrivant de Lourdes venaient de débarquer à la gare de Perrache environ deux cents pélerins franc-comtois qui faisaient escale à Lyon.

Après une promenade en ville et une excursion à Fourvière, tous ces pélerins qui, à part quelques marguilliers, ne comprennent que des ecclésiastiques et des bonnes femmes, sont repartis à 10 heures du matin, les uns pour Besançon, les autres pour Dijon.

Incendie. — Un commencement d'incendie, dont on a pu facilement se rendre maître, a éclaté à 8 heures du soir, dans la boulangerie Melmand, rue Constance, 6.

Les dégâts sont peu importants.

Entre femmes. — Une rixe assez grave a éclaté, hier soir, chemin de la Vimberty, entre les femmes P... et J..., ménagères, âgées toutes les deux de 38 ans.

La dame J..., blessée à la tête d'un coup de pierre, est allée déposer une plainte contre sa rivale.

Un homme brûlé. — M. Pohn, commissaire de police du quartier de la Bourse, continuant ses recherches au sujet des auteurs de la cruelle plaisanterie dont a été victime M. Vite, a arrêté hier deux autres gendarmes inculpés d'y avoir aidé le jeune Michard à mettre le feu au tas de paille, sur lequel était couché l'infortuné journalier.

Ce sont les nommés Victor Philippe, âgé de 14 ans, demeurant rue Port-du-Temple, 18, et Jean Demonaz, 45 ans, rue Saint-Jean, 66.

heures environ — comme Marianna revenait de Plogoff, où elle s'était rendue au salut, elle s'arrêta brusquement sur la route, prise de peur à la vue d'une ombre qui lui barrait le chemin. Tout le monde la connaissait, tout le monde l'aimait dans le pays. Était-ce donc un étranger qui venait l'accoster ainsi ? Ah ! il était hardi, celui-là, qui bravait à la fois la pudeur d'une vierge et le ressentiment des gens du Cap !

Mais l'inconnu se découvrit, salua très bas, et, en même temps, la jeune fille entendit une voix qui se faisait très douce lui dire : — Ne craignez rien, Marianna, c'est moi, Yan.

Elle répondit émue : — Quelle chose à me dire, à moi ? — Oui, quelque chose que je ne vous répéterai pas après, car je ne vous reverrai peut-être plus.

— Elle se tourna tout à fait vers lui. — Je vous écoute, Yan.

Ces jeunes vauriens ont été gardés à la disposition du parquet.

Banquet du 5 septembre 1891. — La commission d'organisation est priée de se rendre d'urgence, vendredi 11 courant, café de la Patrie, quai des Célestins, 1, à 8 heures.

Lyre de Perrache. — Encouragée par le succès qu'elle obtint l'année dernière lors de la fête qu'elle donna au bénéfice des mineurs de Saint-Étienne, la Lyre oisive pour dimanche, 13 septembre, une fête semblable avec les concours de nos principaux artistes.

Salle Indienne. — Ce soir, à 8 heures 1/2, une seule représentation extraordinaire, Le Mystère de l'Homme blanc ; la soirée commencera par les mystifications du Cagliostro russe.

Pilules Suisses

AVIS AUX MALADES Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et écarts du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

Dernière Heure

GRÈVES EN ITALIE Palerme, 9 septembre. Les cochers de fiacre se sont mis en grève aujourd'hui.

Environ 2,500 grévistes ont assisté à un meeting. La réunion a voté, au scrutin secret, sur la continuation ou la cessation de la grève. Sur 1114 votants, 663 se sont prononcés pour la continuation et 451 pour la cessation. La continuation a donc été proclamée. On a décidé de tenir une nouvelle réunion samedi. Les principaux industriels ont résolu de rouvrir ensemble leurs établissements si la majorité de leurs ouvriers respectifs se prononcent.

ÉLECTION AU HONDURAS

Une dépêche adressée de Tegucigalpa au « Herald » annonce que l'élection présidentielle du Honduras a eu lieu dimanche.

Le général Ponciano Leiva, ministre de la guerre, candidat du parti congressiste, a été élu.

INCIDENT ITALO-SUISSE

Le bruit ayant couru qu'un bataillon de chasseurs alpins italiens aurait franchi la frontière, la nouvelle a produit une grande émotion ; mais le fait se résume dans une simple excursion que quelques officiers italiens ont faite à Airolo, en deça de la frontière suisse.

Dépêches Téléphoniques

LA MORT DE M. GRÉVY M. Fallières, garde des sceaux, a conféré ce soir, à six heures, avec son collègue des affaires étrangères, au sujet des honneurs civils à rendre à M. Grévy.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

1^o Que la phytopathologie soit considérée comme une science indépendante pour constituer un personnel scientifique en état de donner des conseils autorisés à la pratique agricole ;

2^o Que dans tous les pays soient fondées des stations scientifiques spéciales pour l'étude des maladies des végétaux et pour celle des animaux nuisibles ; ces stations seraient nécessairement des institutions d'Etat ;

3^o Que l'attention des gouvernements soit appelée sur les stations agronomiques établies actuellement dans l'Amérique du Nord, afin qu'ils établissent des

stations semblables dans les différents États d'Europe ;

4^o Qu'une convention internationale soit conclue afin d'obliger tous les États à prendre des mesures tendant à protéger les oiseaux utiles dont il sera dressé une liste restreinte ;

5^o Que les gouvernements interdisent la destruction des animaux utiles à l'agriculture par tous les moyens possibles. Le Congrès a adopté ensuite :

1^o Conclusions d'un rapport de M. Hamel Roos, concernant les falsifications des denrées alimentaires, et exprimant le vœu qu'une convention internationale soit conclue dans le but d'assurer l'exécution des lois déjà existantes ;

2^o Les conclusions d'un rapport du professeur Meyer en faveur de l'établissement de stations agricoles chargées de contrôler et de réprimer les falsifications des engrais ;

3^o Les conclusions d'un rapport de M. Tardif, sur l'organisation législative des associations coopératives agricoles protégées par l'Etat pour l'exécution en commun de travaux agricoles intéressant la salubrité publique ou la défense du sol, et exprimant le vœu que la création de ces associations agricoles soit favorisée par les gouvernements, les sociétés et les particuliers.

AU SÉNÉGAL

Le ministre de la marine a décidé qu'un détachement de cent militaires, prélevés sur huit régiments d'infanterie de marine de la Métropole, fera partie de la colonne du haut fleuve du Sénégal, pendant la campagne de 1891-1892.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité des républicains du cinquième canton. — Nous recevons la communication suivante : Le comité des républicains du cinquième canton, dûment convoqué, s'est réuni le 7 septembre, au lieu ordinaire de ses séances.

Le bureau a été constitué. Le règlement élaboré par la commission a été débattu et approuvé. Une commission administrative a été élue aux termes du règlement.

Des remerciements ont été votés à la commission électorale qui a fonctionné jusqu'à ce jour ; sa conduite correcte et servie a été approuvée. Le comité a déclaré n'avoir cessé d'avoir toute confiance dans son dit conseil général.

Enfin, la motion suivante a reçu l'approbation du comité : « Le comité des républicains du cinquième canton engage les électeurs du sixième canton à se grouper comme lui au comité cantonal républicain, avec lequel il nous forme un comité d'union et de concentration pour les élections d'arrondissement. »

A défaut d'initiative, le comité des républicains du cinquième canton, réserve sa liberté d'action, afin de prendre en toutes villes, les mesures et les résolutions dictées par les circonstances.

Le présent procès-verbal sera communiqué à la presse républicaine par les soins de la commission administrative.

Union progressiste des républicains du cinquième arrondissement. — La commission administrative est convoquée pour aujourd'hui jeudi, 10 courant, à huit heures et demi, café de la Mairie du cinquième arrondissement, place du Petit-College, afin de fixer l'ordre du jour pour samedi prochain, où le citoyen Guillaumou rendra compte de son mandat.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération régionale du tissage. — Les délégués au conseil local et parties annexes au tissage, sont convoqués pour vendredi, à huit heures du soir, à la Bourse du Travail, et sont priés d'apporter l'estampille de leur syndicat.

Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs lithographes de Lyon. — La chambre syndicale des ouvriers imprimeurs lithographes de Lyon informe ses adhérents que les ouvriers reporters et conducteurs lithographes de la maison Storck ayant demandé la réduction de la journée à dix heures de présence dans les ateliers ont, après un refus formel, décidé la mise-bas de la maison.

En conséquence, la chambre syndicale prie ses adhérents et collègues de Lyon et de toutes les régions à ne pas se présenter dans ladite maison.

Les ouvriers imprimeurs, reporters et conducteurs de la maison A. Storck ont fait mise-bas pour les revendications suivantes : 1^o Dix heures de présence dans les ateliers au lieu de dix heures et demi qu'ils font actuellement.

2^o Maintien actuel des ouvriers et salaires. 3^o Ils prient tous les collègues de Lyon et de la région de ne pas se présenter avant entière satisfaction.

Syndicat des produits chimiques et similaires. — Section de Lyon. — 1^o Réunion au conseil d'administration, samedi 12 courant, à huit heures du soir, à la Bourse du Travail. — Section de Neuville. — 1^o Réunion des ouvriers syndiqués ou non, dimanche 13 courant, à trois heures du soir, salle Loret. — Section de Saint-Pons. — Collections et adhésions tous les soirs, de sept à neuf heures au siège de la section, rue Vivot.

Union syndicale des dames réunies. — Jeudi 19 courant, réunion d'administration, à 8 heures précises du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, au 1^{er}.

Groupement des cuirs et peaux (Prud'homme). — Toutes les corporations appartenant à la 6^e catégorie, dite des cuirs et peaux, sont invitées à une réunion générale privée, qui aura lieu samedi 12 septembre, à 8 heures du soir, Bourse du Travail, 39, cours Morand. Le citoyen Fagot, conseiller prud'homme, rendra compte de son mandat.

Bal de l'Alliance des cuirs et peaux. — La corporation des tanneurs, corroyeurs, chevreries et maroquiniers est convoquée pour aujourd'hui jeudi, à 8 heures précises, café Durneron, rue Pierre-Gornelle, n^o 173, pour le renouvellement du bureau.

Chambre syndicale des ouvriers boulangers. — Assemblée générale qui aura lieu le jeudi 10 septembre, à 2 heures du soir, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand.

Ordre du jour : Nominatif d'un gérant ; questions diverses.

Nota. — Le livret du syndicat sera exigé à l'entrée. Une commission sera nommée pour recevoir les adhésions.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société philanthropique des anciens chasseurs à pied. — Banquet annuel et de famille à l'occasion du 40^e anniversaire du combat de Sidi-Brahim, qui aura lieu cette année le 27 septembre dans les salons du restaurant Gagnaire, cours Vitton, 71.

Retirer les cartes au siège social et rue Tupin, chez M. Bruxelles, trésorier, rue Cuivier, 9, et chez tous les collecteurs des six arrondissements de Lyon, ainsi que chez les collecteurs de Villefranche, Vienne et Grenoble.

Dernier délai 10 septembre courant.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société des Tireurs du Rhône. — Dimanche 13 septembre, entrée publique au stand de la Doua, de 10 heures à la nuit, deuxième séance du tir mensuel au centre, à toutes armes. Dix prix en médailles de vermeil, argent et bronze.

Tir au canon à 300 mètres, exécution gratuite.

Théâtre des Célestins. — Vendredi, 11 septembre 1891, ouverture de la saison théâtrale. 1^{re} représentation (repris) de *Le Monde ou l'on s'ennuie*, comédie en 3 actes, de M. Edouard Pailleron, de l'Académie française. Le spectacle commencera à 8 heures 1/4 par *Soliveau*, comédie en un acte ; à 9 heures, *Le Monde ou l'on s'ennuie*.

Le bureau de location sera ouvert à partir de jeudi 10 septembre, de 10 heures du matin à 7 h. 1/2 du soir.

Samedi 12 septembre, 1^{re} représentation (repris) de *Les Mystères de l'Édit*, comédie-vaudeville en 5 actes.

Dimanche 13 septembre, *Le Bossu* ou *le Petit Parisien*, drame à grand spectacle en 5 actes et 10 tableaux.

Concerts symphoniques, café Daumalle, place des Célestins. — Ce soir, jeudi, à 8 heures 1/2, grand concert.

1^{er} partie. — Polka. — Mazurka. — Valse. — Fant. — Sérénade musicale. — Grandjeanette. 2^e partie. — Africa. — Sérénade. — Gavotte de Miqou. — Domino noir. — Mandoline, galop.

Musique-Bellecour. — Aujourd'hui, jeudi, de 8 heures 1/2, à 10 heures 1/2 du soir, concert par la Fanfare des Touristes lyonnais.

1^{re} partie. — Allegro militaire. — Un Concours de soli. — Le Jardin de Pliemont (fantaisie arrangée par A. Luigini). — Chantagone, polka avec chœur.

2^e partie. — Marche. — Un Jour à Alger (fantaisie). — Ouverture fantastique. — Hymne national russe.

Casino. — Tous les soirs, spectacle varié.

Scala-Bouffes. — Incassament réouverture.

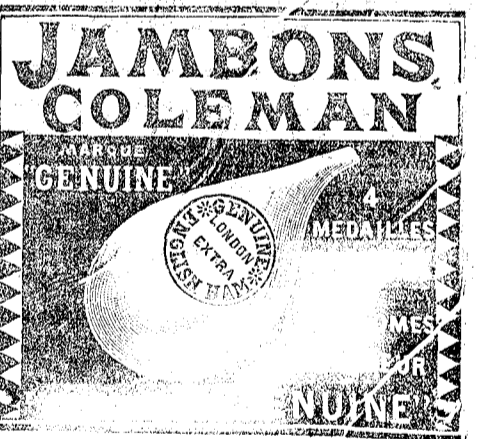
HERNIES

M. & M^{re} PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON

Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

LA CEINTURE PUY-LAURENT est d'une utilité incontestable pour *dérangement, grossesses et suites de couches.* Bas pour varices pouvant se laver.

ON OFFRE pension de famille avec chambre indépendante à Domoiselle ou Jeune Homme, à proximité des Lycées. — S'adresser : HILAIRE, 4, rue Bugeaud.



Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 10 Septembre (23)

Pilleur d'Épaves

PAR PIERRE MAEL PREMIÈRE PARTIE

— Et, conclut Làn, un vieux requin qui sait distinguer un hameçon d'une gaffe. Ce ne sont pas les brassés-carrés qui lui en feront jamais avaler à celui-là.

Yân n'était plus le même, Yan ne se reconnaissait plus. Toutes ses fougues, toutes ses violences le laissaient peu à peu. Avec cette ténacité d'intuition que donne la pensée contemplative, le jeune homme avait voulu s'analyser. Et comme son serment lui tenait au cœur, comme le souvenir de Gaid lui demeurait cher, malgré tout, il avait essayé naïvement de donner le change à sa conscience.

D'abord, en s'apercevant qu'il n'avait plus de haine contre Làn Kervarec, ni contre qui ce fut, il s'était imaginé que cela tenait à la reconnaissance qu'avait excitée en lui la générosité de son rival. C'était vrai, très vrai assurément,

qu'il se sentait animé pour son ancien adversaire d'un dévouement sans bornes. Mais le secret de son amendement dans le sens du calme et de la douceur gisait ailleurs que dans le fait tout récent de l'intervention d'Alain devant les gendarmes.

Yân n'osait pas s'avouer que la première résolution de bien faire lui était venue à la suite des paroles de Marianna, du reproche qu'elle lui avait adressé. Aujourd'hui, il avait des confusions et des remords de petit enfant à la pensée qu'elle pourrait le surprendre hors de lui par

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 10 Septembre (126)

Le Forçat Colonel

PAR Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

Le lieutenant, en voyant surgir cette figure étrange et majestueuse, avait instinctivement porté la main à son shako et il oubliait de commander ses hommes pour contempler l'apparition. Le sieur Goueznou, quoique fort étonné aussi de voir là M^{me} de Kervan, qu'il croyait encore bien loin du manoir, se confondait en salutations et répétait sur tous les tons :

— Ah ! madame ! quel malheur !... de si beau foïn et arriver dans un pareil moment !

Mais ses lamentations n'eurent pas même le pouvoir de faire que la châtelaine tournât la tête de son côté. On eût dit que le terrible spectacle de l'incendie la laissait indifférente, et que sa pensée était ailleurs. Ses yeux erraient sans les voir sur le bâtiment qui brûlait et sur les hommes qui s'agitaient à ses pieds, et ses lèvres murmuraient des mots sans suite :

— Sauvé ! répétait-elle, il est sauvé ! Cependant le feu poursuivait son œu-

vre, et des craquements sinistres se mêlaient au grondement du brasier. La grange, presque entièrement bâtie en bois, flambait comme un bûcher, et les charpentes, rongées par l'élément destructeur, s'écroutaient successivement en soulevant des gerbes de flamme. Les grands arbres de la cour, tordus par la chaleur, se fendaient avec le bruit sec d'un pétard qui éclate. Les rafales du nord-ouest, qui soufflaient avec force, apportaient par intervalles le tintement du tocsin qu'on sonnait au clocher du bourg de Kerity. L'incendie avait été aperçu et on pouvait compter sur l'arrivée prochaine d'un renfort de travailleurs, mais il devenait certain qu'ils viendraient trop tard.

Le lieutenant le fit remarquer au maire, en lui montrant les troupes par lesquelles le feu commençait à s'élever de la toiture.

— Dans dix minutes, il ne restera plus rien de cette baraque, mais le manoir sera à l'abri, dit philosophiquement l'officier, et, en vérité, ce serait trop dur de voir brûler une maison où on reçoit si bien les détachements en route, sans compter que la dame...

— Savez-vous, interrompit le sieur Goueznou, qui ne semblait partager qu'à moitié les sentiments de l'officier, savez-vous que mes gendarmes ont en une fière chance de quitter le grenier à temps ? S'ils avaient tardé d'un quart d'heure, ils étaient grillés.

— Le fait est que celui qui se trouvait là-haut pourrait se résigner à être rôti. Heureusement qu'il n'y a plus personne !

Le lieutenant n'avait pas encore achevé

cette phrase consolante qu'un cri de terreur, un cri de femme, éclata derrière lui.

— Un homme ! un homme !... là !... dans le feu ! disait madame de Kervan d'une voix entrecoupée.

Tout son corps tremblait : elle s'appuyait d'une main sur la balustrade du perron, et de son autre main étendue elle montrait la fenêtre du grenier.

Son exclamation fut si déchirante que les travailleurs s'arrêtèrent, et que tous les yeux se tournèrent vers la grange en feu.

La lucarne, prête à s'écrouler, encastrait un tableau effrayant. A travers les tourbillons de fumée et au milieu de la fournaise ardente, un homme venait de se montrer. Il se penchait en dehors de la fenêtre et semblait mesurer de l'œil la hauteur qui le séparait du sol. On voyait distinctement ses vêtements s'enflammer au contact des langues de feu que le vent rabattait sur lui.

Spectacle inouï ! cet homme en portait un autre sur son dos, et, malgré ce fardeau, il avait la prodigieuse énergie d'essayer de fuir, car on le voyait s'efforcer d'atteindre une chaîne qui pendait devant la lucarne.

Il y eut un indicible moment d'angoisse et toutes les poitrines se serrèrent. Madame de Kervan semblait pétrifiée et ne trouvait plus la force ni de faire un pas, ni de pousser un cri. Le lieutenant et maître Allanic avaient couru en avant, plutôt pour obéir à un mouvement instinctif que pour venir en aide aux malheureux, qui se trouvaient hors de portée de tout secours humain. Le maire, stupéfait, partageait son attention entre

la fenêtre embrasée et la châtelaine, dont il observait l'attitude avec une persistance mal intentionnée.

La scène émouvante de la lucarne touchait à un dénouement terrible. Deux fois, le malheureux que le feu allait dévorer, avait réussi à saisir la chaîne, et deux fois ses mains l'avaient abandonnée. Tous les spectateurs comprirent et frémissaient d'horreur. Les flammes en se rapprochant, avaient échauffé le fer des anneaux suspendus devant la mansarde. La chaîne était brûlante.

L'unique voie de salut se fermait. L'homme et son compagnon devaient périr.

— Des matelas ! apportez des matelas ! il pourra sauter, cria le lieutenant de toute la puissance de sa voix de commandement.

L'intendant et les domestiques se précipitèrent vers le manoir pour exécuter le seul ordre qui pût encore peut-être sauver deux vies.

A cet instant même, une gerbe de feu que le vent chassait à l'intérieur du grenier envahit la fenêtre, et l'homme disparut au milieu de cette rafale brûlante.

— C'est fini, murmura le lieutenant, qui avait bien souvent vu mourir et qui pourtant essayait une larme.

Un cri de surprise et de joie lui fit tourner la tête. Il leva les yeux et vit un étrange et terrible spectacle.

A la chaîne presque rouge, pendait un groupe humain qui descendait par ce chemin périlleux.

L'héroïque fuyard avait bravé l'horrible torture de ce contact brûlant. La peau de ses mains et de ses genoux se détachait par lambeaux noirs, et il

glissait toujours ; sa chair se carbonisait sans qu'il lâchât le fer conducteur et sans qu'il jetât le fardeau qui retardait encore la descente.

Enfin il toucha terre et, au moment où vingt bras se tendaient pour le recevoir, il s'affaissa sur lui-même et il s'évanouit. Son compagnon roula à côté de lui sans donner signe de vie. Il avait conservé tout juste assez de force pour se tenir cramponné au cou de son sauveur pendant ce voyage aérien.

Le brave lieutenant fut le premier à organiser des secours dont les deux malheureux paraissaient avoir grand besoin. On apporta des matelas, sur lesquels on les étendit, et on se mit en devoir de les porter au manoir.

Madame de Kervan, au moment où le feu envahissait la lucarne, avait vu cette affreuse scène et avait couru s'enfermer dans sa chambre.

Maître Allanic, occupé dans la maison à diriger les préparatifs de sauvetage, avait à peine eu le temps de se demander qui pouvaient être ces hommes dont la présence dans le grenier lui semblait tout à fait inexplicable.

Quant au sieur Goueznou, que les tableaux les plus touchants n'avaient pas le pouvoir d'attendrir, il n'avait éprouvé aucune émotion ; mais un soupçon venait de poindre dans son esprit de policier.

— Si ces deux gaillards-là étaient par hasard les protégés de la Kervan, se disait le vil espion, le feu serait arrivé bien à propos.

Et pendant que le lieutenant cherchait à surprendre chez les deux moribonds un faible signe de vie, le maire, penché

sur ces corps à demi brûlés, ne pensait qu'à reconnaître leurs traits noirs.

Le misérable fut bientôt certain que les deux victimes inconnues n'étaient autres que les deux hommes avec lesquels il avait causé la veille dans le jardin. Ils n'avaient pas encore repris connaissance. Le plus grand avait à la cuisse une large blessure béante, qui semblait avoir été faite par un coup de sabre et qui avait produit une hémorrhagie probablement mortelle.

L'autre, moins gravement atteint, portait aussi la marque d'un coup de pointe à la jambe, et il avait, de plus, les mains et les genoux profondément brûlés.

— Diable ! pensait le sieur Goueznou, je crois que je n'aurai pas le plaisir de les renvoyer à Brest, car ils m'ont bien l'air de ne pas devoir passer la journée, mais je ferai tout de même mon procès-verbal et la dame sera obligée de venir à Quimper expliquer pourquoi elle héberge des forçats.

Maître Allanic parut sur le perron au moment où le triste cortège allait entrer au château. Du premier coup d'œil, il reconnut ses hôtes de la veille, et il resta quelques instants muet de surprise et de chagrin. Il se demandait par quel déplorable hasard ces malheureux se trouvaient dans la grange incendiée après avoir annoncé leur départ, et il se reprochait amèrement de leur avoir indiqué cette cachette.

(A suivre)

RETRAITE DE 400 FRANCS PAR AN Assurée par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 15 ans (garantie hypothécaire) SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVOYANCE Ayant actif foncier de trois millions, acquis en 4 ans. M. GEN, représentant, 48, r. de la République, Lyon.

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tronchet, LYON Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes Fourniture de Lames et Bâtons Réparations à Prix réduits GRAND DÉPÔT DE STORES Ordinaires et Fantaisie ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE Prix exceptionnels de bon marché

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

SEUL LE QUINABRI permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA conforme au Codex Fabrique à Lyon, Ph^{ie} Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRE

(Service d'Été) VIENT DE PARAÎTRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE Affichage diurne et nocturne AFFICHES PEINTES SUR ÉCRANS & SOUBASSEMENTS Les Abonnements sont reçus à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon

Vous faut-il de l'argent ? Venez à l'URTEL, cours Lafayette, 71, Or, Argent, Bijoux, Brillants, Soldes, et tous vos reçus du Mont-de-Piété.

Prêts hypothécaires 4 % Offre et demande de capitaux. E. BESSON, r. Hôtel-de-Ville, 91, Lyon. 2 à 4 heures.

TOUT LE MONDE PEUT PEINDRE Avec l'Incomparable Peinture Minérale QUI SE VEND AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, rue Confort, 12. — LYON Cette peinture, d'une beauté et d'une solidité à toute épreuve est préparée dans des bidons renforcant 1 kil. de ce produit. Elle s'emploie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et résiste à toutes les températures. Appliquée sur des murs exposés à l'humidité, elle empêche cette humidité de pénétrer à l'intérieur. On peut l'employer indifféremment sur les métaux, bois ou plâtres. L'économie réalisée par l'emploi de cette peinture est évaluée à 50 0/0, sans compter la main-d'œuvre.

6 MILLIONS À PLACER PAR FRACTIONS SUR 3 % HYPOTHÈQUE

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

ACCOCHEUSE M^{me} Veuve YVERNAT Rue du Vieil-Remersé, 3, angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS

BACCALAUREATS Cours préparatoires et cours de Baccalauréat. LACOMBE & CONNET, 10, Rue Laffitte, PARIS. — (19^e Année)

EAU purgative et dépurative ESSENCE LIQUIDE ABSORBANTE (PURGATION LÈVE) Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète. Cette Eau est très diurétique. Elle nettoie tout le sang. Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales Direct. de l'Établissement à Brides Saison du 15 Mai au 1^{er} Octobre

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 13, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR)

ACCOCHEUSE M^{me} Vve YVERNAT Rue du Vieil-Remersé, 3, angle rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON

Tient des Pensionnaires — Chambres indépendantes — Discretion assurée — Consultations — Renseignements par correspondance et MAISON de CAMPAGNE à PROXIMITÉ, séjour agréable pour les Pensionnaires. — PRIX MODÉRÉS.

IMPRIMERIE A. WALTENER ET C^{ie} Rue Belle-Cordière, 14, Lyon CARTES DE VISITE A LA MINUTE LIVRÉES EN BOÎTE A FILETS OR Le cent, 1 ligne,.... 1 50 Le cent, 4 lignes,.... 2 25 » 2 » 1 75 » 5 » 2 50 » 3 » 2 » Par la poste: 30 cent. en sus Cartes de Visite GRAVÉES, depuis 3 fr. le cent Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C^{ie} Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DEMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré du acheteur. Vaste choix de portes, fenêtres, boiseries, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service. A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains. Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grôle ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Néant. Deuxième arrondissement. — Jeanne Maria, 17 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. m. — Epouse Bergon, née Escoffier, s. p., 28 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Ozelvaudre Louise, rentière, 71 ans, r. Victor-Hugo, 37, f. 10 h. — Veuve Lamure, née Blondel, tisseuse, 48 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Veuve Gatonné, née Melançon, 8. p., 74 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Veuve Besson, née Poyet, cultivatrice, 55 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Froquet Anne, 8 mois, Charité, f. midi. — Solant Valentin, 13 ans, Charité, f. 2 h. Troisième arrondissement. — Veuve Thozet, née Sannière, s. p., 78 ans, rue Paul-Bert, 322, f. 4 h. s. Quatrième arrondissement. — Néant. Cinquième arrondissement. — Bergon Benoît, tisseur, 74 ans, rue des Farges, 28, f. 8 h. — Ep. Amable, née Dalud, ménagère, 66 ans, Antiquaille, f. 9 h. Sixième arrondissement. — Veuve Ferretty, née Agassy, rentière, 80 ans, avenue de Saxe, 95, f. 10 h. m.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 9 Septembre 1891

Nombre	SORTES	France	Espagne	Prémont	Italie	Brousse	Bangale	Syrie	Chine	Canton	Japon	Tousis	Poids
36	Organs. 11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2580
26	Trames. 2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1820
93	Grèges. 14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6882
5	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Robines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
156		27	»	133	5	7	16	33	123	5	11	282	

AVIS Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, nation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de LYON insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON Du 9 Septembre 1891

FONDS D'ÉTAT	
3 % Français...	96 65
4 1/2 1883...	105 50
4 1/2 1885...	105 50
5 % 0/0...	105 50
Espagne 4 0/0 ex...	90 75
Autriche 4 0/0...	97 45
Russe 5 0/0 62...	97 45
— 4 0/0 67...	97 45
— 4 0/0 75...	97 45
— 4 0/0 80...	97 45
— 4 0/0 85...	97 45
D. C. Oltom. s. D.	492
Dettes égypt. un.	492
— Obligat. priv.	38 75
— 1 1/2 0/0 1889	231 35
Credit foncier...	231 35
Credit mobilier...	231 35

BOURSE DE PARIS Du 9 Septembre 1891

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE			
AU COMPTANT	HIÉR	ACQUÉD.	HAUSS.
3 0/0...	96 40	96 35	.. 95
3 0/0 amort. ex...	97	97 10	.. 10
4 1/2 1883...	105 70	105 85	.. 15
3 0/0 nouveau...	94 50	94 50	..

APRÈS BOURSE Du 9 Septembre

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 9 Septembre 1891	
ACTIONS	
Trifail...	404 50
Alphons...	191 50
Tharsis...	191 50
Lantaïra...	232 50
Huta-Bankowa...	232 50

Issues Son 100 kil., 13 » Recoupes 13 50 Légumes secs Pois secs, les 100 kilos, 34 à 40 fr. — Lentilles indigènes, de 39 à 47. — Dentilles d'Espagne, 44 à 53 fr. — Haricots région, de 22 à 28 fr. — Haricots Soissons, de 39 à 47 fr. De toutes provenances au lieu d'origine. VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEMOIRS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Pressoirs VIS & FERRURES — POMPES A VIN Envoi franco du Catalogue illustré Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELÉ. Imp. WALTENER ET C^{ie}, rue Belle-Cordière, 14. — LYON